



DEL- 2024 - 037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 17

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 20 juin
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle du Prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal
EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2024

OBJET :

**CONSTRUCTION
D'UNE PÉRICOLAIRE
- AVENANT MARCHE
ADAPTE**

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme
PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M
CARETTE C. ; Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme
HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C., M
GAULTIER J-L, M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU
B. ; M BAUDRY M.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M.,

SECRETAIRE : M BAUDRY M.

En séance du 1^{er} décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.
En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de 1 518.43 €.
En séance du 8 juin 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 7 765.50 €.
En séance du 6 juillet 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 490.57 €.
En séance du 10 octobre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 87.62 €.
En séance du 9 novembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 6 041.19 €.
En séance du 14 décembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de - 2 867.29 €.
En séance du 18 janvier 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 2 140.82 €.
En séance du 22 février 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de -39 481.16 €.
En séance du 28 mars 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 11 712.50 €.

Il y a des travaux en plus pour la périscolaire :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT HT	TOTAL HT
6 – Serrurerie	Evre métal	24 495.02	1 991.60	26 486.62
13 – Electricité	Hervé DURAND	65 925.46	2 608.90	68 534.36
15 – VRD – Espace vert	Allard TP	191 642.95	2 230.20	189 412.75
16 – Mobilier extérieur et clôtures	Bois Loisirs créations	18 875.00	- 1 853.32	14 021.68

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2023-10 pour les entreprises citées ci-dessus.
- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès des entreprises citées ci-dessus.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 24 JUIN 2024

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 28 JUIN 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

